

# CAP INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

L'agent de maintenance, a la responsabilité du bon fonctionnement des bâtiments et équipements d'une entreprise ou d'une collectivité. Il joue un rôle essentiel pour le confort et la sécurité des occupants dont il veille à ne pas perturber l'activité. Il effectue la maintenance de premier niveau : contrôle et remise en état de l'éclairage, de la plomberie, des fenêtres, du mobilier... Il suit également l'intervention d'entreprises extérieures pour les travaux plus spécialisés.

## QUALITÉS REQUISÉES

- Aimer le travail en extérieur
- Être en bonne condition physique
- Avoir le sens de l'organisation
- Aimer travailler en équipe
- Faire preuve de rigueur et respecter les consignes et les règles de sécurité
- Avoir le sens des responsabilités

## COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- **Assurer** des actions de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien.
- **Localiser** les pannes et en évalue la gravité.
- **Procéder** aux réparations n'impliquant pas de modification technique, remplace un élément défectueux.
- **Transmettre** des informations à sa hiérarchie.

## RÉMUNÉRATION MINIMALE DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	<b>16 à 17 ans</b>	<b>18 à 20 ans</b>	<b>21 à 25 ans</b>	<b>26 ans et +</b>
<b>1<sup>e</sup> année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
<b>2<sup>e</sup> année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
<b>3<sup>e</sup> année</b>	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

*Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein sauf convention collective plus favorable*

*Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>*

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires du CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments pourront travailler dans les entreprises du bâtiment et les entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes des collectivités. L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, climatiques, frigorifiques.

## Métiers accessibles :

- **Salarié-e d'entreprises polyvalentes**
- **Employé-e technique**
- **Agent-e de maintenance en collectivités**

- **Durée de la formation** : 2 ans – Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- **Niveau terminal d'études** : CAP
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 3
- **Code diplôme** : 500-23006 • **Code RNCP** : 35696
- **Date d'enregistrement de la certification** : 21/06/2021
- **Certificateur** : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Formation diplômante par apprentissage**
- **Coût de la formation** : Les frais de formation sont intégralement financés par l'OPCO de l'employeur, sans reste à charge pour l'apprenti ou l'entreprise. Le montant de la prise en charge OPCO varie selon la branche professionnelle de l'entreprise et est compris entre 5410€ et 6059€
- **Nombre d'heures de la formation** : 880

## PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est requis. Il faut simplement justifier avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Afin que votre candidature puisse être étudiée, nous vous demandons de vous préinscrire en suivant le lien <https://fondation-donbosco.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. En fonction du dossier, un entretien sera organisé, en moyenne un mois après dépôt du dossier, en présence du ou des responsables légaux, afin de mieux connaître le/la postulant.e, son projet de vie, et de présenter la formation et l'établissement. L'inscription sera validée dans l'espace CFA et vous recevrez un courrier vous informant de la décision prise dans un délai d'un mois ouvrable.

## PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Dans la limite de 35 ans révolus dans les cas suivants :

- Apprenti signant un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire

Ou sans limite d'âge dans les cas suivants :

- Apprenti reconnu travailleur handicapé
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen

L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus à la condition d'avoir achevé le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire et être âgé de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription à la formation.

Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours ont lieu en présentiel en classe entière ou demi-groupe.

Les travaux pratiques se déroulent sur le plateau technique dédié. Un accompagnement personnalisé est mis en place si nécessaire.

## POURSUITE D'ÉTUDES

- **BAC PRO Maintenance et Efficacité Energétique**
- **BAC PRO Maintenance des Systèmes de Production connectés**
- **Certificat de spécialisation Serrurier**



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fiche FORMATION V.12.2025

### INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) : [www.donbosconice.eu](http://www.donbosconice.eu)

### AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation.

Contact : [referent-handicap@donbosconice.eu](mailto:referent-handicap@donbosconice.eu)

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. Ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

### RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (9,16 € le repas pour l'année scolaire 2025-2026). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

### HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement en centre.

### ACCÈS

**Tram :** Ligne 1-arrêt Palais des Expositions : 450 m-6 mn

**SNCF :** Gare Nice Riquier : 1km-13 mn

CFAR DON BOSCO - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre référente handicap : [referent-handicap@donbosconice.eu](mailto:referent-handicap@donbosconice.eu)

**EXAMEN** Pour réussir son examen, il faut obtenir la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles. Il comporte huit épreuves obligatoires et, au maximum, deux épreuves facultatives (Mobilité ; langue vivante étrangère ou régionale). À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve ou sous-épreuve. Les candidat·es déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 au minimum peuvent être dispensé·es d'une partie des unités. À l'issue de sa formation, le candidat passe l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session.

Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves. Vous êtes invité à prendre conseil auprès du centre de formation avant de déposer votre demande d'inscription.



**Contact :** Jessy WOLNIEWICZ, Référent pédagogique  
Tél. 04 93 92 85 82 Mail : [j.wolniewicz@donbosconice.eu](mailto:j.wolniewicz@donbosconice.eu)  
**UAI :** 0062093 T - **Siret :** 304 265 390 00019 - **NAF :** 85.31 Z

### PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 <sup>RE</sup> ANNÉE	2 <sup>E</sup> ANNÉE
Français et histoire-géographie	52h	58h
Enseignement moral et civique		
Mathématiques et Physique-Chimie	52h	58h
Langue vivante (anglais)	26h	29h
Vie de classe	26h	29h
Éducation physique et sportive	52h	58h

### DOMAINES PROFESSIONNELS

Étude et préparation d'une intervention	26h	58h
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	104h	87h
Réalisation de travaux spécifiques	52h	58h
Prévention santé-environnement	26h	29h

### MODALITÉS D'ALTERNANCE

**1<sup>re</sup> année :** 2 jours par semaine en centre de formation sur 26 semaines

**2<sup>e</sup> année :** 2 jours par semaine en centre de formation sur 29 semaines

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : <https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/textes/cap/cap-interventions-en-maintenance-technique-des-batiments/I3724-joe-20210515-0112-cap-imtb.pdf>

### MOYENS MIS À DISPOSITION

#### Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- Les apprentis ont à leur disposition dans les ateliers les équipements suivants : Espaces de pose individualisés, systèmes didactiques et outillages spécialisés pour l'ensemble des corps d'état du bâtiment, machines électroportatives...
- Postes individuels et/ou collectifs
- Outilage individuel et/ou collectif

#### Équipes pédagogiques, administratives et de vie scolaire

- Formateurs et formatrices expert·es dans le domaine professionnel enseigné et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Directrice des études
- Référentes handicap et mobilité internationale
- Équipe administrative

### ÉVALUATION ET CERTIFICATION

**ÉVALUATION** Dans chaque discipline, l'apprenti·e est évalué·e tout au long de sa formation. L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre plateforme YPAREO. Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti·e.

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
EP1 Étude et préparation d'une intervention	Ponctuel - Écrit	3h
EP2 (EP2A) Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Ponctuel - Pratique	15h
EP2 (EP2B) Chef d'œuvre	Ponctuel - Oral	10mn
EP3 Réalisation de travaux spécifiques	Ponctuel - Oral et pratique	3h
EG1 Français et histoire-géographie enseignement moral et civique	Ponctuel - Écrit et oral	2h25
EG2 Mathématiques et physique-chimie	Ponctuel - Écrit	1h30
EG3 Éducation physique et sportive	Ponctuel	
EG4 Prévention-santé-environnement	Ponctuel - Écrit	1h00
EG5 Langue vivante étrangère	Ponctuel - Écrit et oral	1h06
EF1 Langue vivante facultative	Ponctuel - Oral	12mn
EF2 Mobilité facultative	Ponctuel - Oral et pratique	10mn